

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze le Trente Novembre à 19 H, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS JC, POMMIER A., PETIT, MENEAU, ALLAIRE, BORNE

Absents : MM ALLAIRE., CORNET, DUBÉ, JACQUET, BLANDIN, Mme LUCAS D.

Date de convocation : 22/11/2012

Objet : Démission
Convention UTA
Primes de fin d'année
Règlement cimetière et tarif cavurne
Questions diverses

DEMISSION

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de démission de Mme LUCAS Danielle pour raisons personnelles.

Le Conseil regrette sa décision et lui adresse ses remerciements pour le travail effectué, notamment en ce qui concerne le social.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

- Des manœuvres de l'école militaire de Saumur auront lieu sur la région du 4 au 13 Février 2013
- La randonnée de l'Espoir pour le téléthon, démarrera de Guilly le 3 Décembre et arrivera à Neuvy vers 16 H.

La commune et le club de Randonnée offriront des boissons chaudes et des gâteaux.

Le Conseil Municipal, décide d'accorder une subvention de 50 € pour le téléthon, à verser à SULLY ESFOIR

- Une visite du CORG (Centre Opérationnel de la Gendarmerie) à ORLEANS est organisée les 4 – 5 – 11 et 12 Décembre, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie

EMPLACEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de stationnement à compter du 1^{er} Mars 2013, pour un camion de pizza d'une entreprise de DARVOY. Les jours proposés sont le dimanche, le lundi ou le mardi soir.

Le Conseil émet un avis favorable, d'autant que le précédent pizzaiolo ne vient plus sur la commune. Le jour importe peu, il sera au choix de l'entreprise. Un courrier en ce sens lui sera transmis.

EPICERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la fermeture définitive de l'épicerie. Après rencontre avec les propriétaires actuelles, celles-ci lui ont signalé qu'elles ne voyaient que 6 clients réguliers, et que leur entreprise n'était malheureusement pas viable dans ces conditions.

D'un commun accord, il est décidé que le bail cessera à compter du 31 Décembre 2012.

Ce local sera remis en location, mais reste à trouver pour quelle activité.

CONVENTION LIGERIENNE GRANULATS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que nous avons signé une convention avec la Ligérienne concernant les compensations financières à verser aux communes suite à la suppression de la Taxe professionnelle.

Une rencontre est prévue le 11 Décembre avec la Ligérienne qui souhaite présenter une nouvelle convention « redevance à la tonne extraite ». Nous attendons donc cette proposition afin d'en discuter.

SCOT

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) est géré par les Pays. Le Pays Sologne Val Sud va donc réaliser un SCOT (estimation prévue : 150 000 €, mais subvention de 1 € par hectare. Le pays faisant environ 130 000 Hectare, la subvention couvrira presque entièrement la dépense).

Chaque commune doit désigner un délégué pour assister aux différentes réunions qui seront organisées. La première est prévue le 20 Janvier 2013 avec tous les maires du Pays.

Le Conseil Municipal désigne M. LUCAS Jean-Claude comme délégué.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SULLIAS

Celle-ci est officiellement créée par arrêté préfectoral en date du 26 Novembre 2012.

Le 10 Décembre prochain une réunion sera organisée afin d'élire le président et le bureau de cette communauté de communes, et le 17 Décembre, une seconde réunion définira les différentes commissions.

La Communauté de Commune du Sullias sera opérationnelle en Janvier 2013.

SDIS

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier du SDIS autorisant la désactivation du système de désenfumage de l'école maternelle, celle-ci possédant suffisamment d'ouvertures directes permettant ce désenfumage.

PRIMES DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des primes de fin d'année aux agents communaux. Pour les agents à temps non complet, elles seront fixées au prorata du nombre d'heures ;

Les primes n'ayant pas été augmentées depuis 2 ans, le Conseil décide d'appliquer une augmentation de 2 %, ce qui produira :

- Pour les agents à temps complet : $654 \text{ €} \times 102 \% = \mathbf{667 \text{ €}}$
- Pour les agents à temps non complet, la prime évoluera entre **171 €** et **610 €** (en fonction du nombre d'heures effectuées)

PROBLEME COUVERTURE ORANGE

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de courrier préparé par Mme CORNET, à transmettre à France TELECOM ORANGE, concernant les problèmes de couverture du réseau mobile et pour obtenir des solutions pour y remédier.

CLASSE DE MER

Le Conseil Municipal est avisé que l'école organise une classe de mer du 29 Avril au 8 Mai 2013 à PENESTIN, pour environ 50 enfants. Le coût total du séjour est de 471.00 € par enfant.

Le Conseil Général accorde une subvention de 144 €. Il reste donc à financer une somme de 327 € entre les familles concernées et la Commune, ce qui donnerait un montant de 163.50 € pour chacun.

Le budget communal étant très serré, le Conseil souhaiterait participer à hauteur de la somme versée par le Conseil Général. Toutefois, cela entraînerait une augmentation de la part famille qui passerait à 183 €.

Avant de prendre une décision, un courrier sera adressé à LOIRET SOLIDARITE ENFANTS, association accordant des aides aux familles pour notamment les classes de mer, afin de savoir s'ils peuvent accorder une subvention soit à la commune, soit à la coopérative scolaire, afin de diminuer la part des parents.

CONVENTION UTA

Le Maire rappelle à l'assemblée que, suite au courrier du Préfet du Loiret en date du 10 Mai 2011, concernant l'évolution de certaines missions en matière d'application du droit des sols, la DDT a proposé une nouvelle convention qui définit la répartition des responsabilités entre la commune et le service instructeur de la Direction Départementale des Territoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la présente convention entre l'Etat et notre commune, afin de définir les modalités de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanismes cités ci-après :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanismes « article L410-1b du code de l'urbanisme »
- Déclarations préalables « complexes »

L'instruction des certificats d'urbanisme « article L410-1A » de code de l'urbanisme et les déclarations préalables dites « simples » est à la charge de la Commune.

La notion de déclaration préalable « simple » ou « complexe » est explicitée dans la convention.

DIT que cette convention prendra effet à partir du 1^{er} Janvier 2013 (à voir avec la mise en place de la Communauté de Communes du Sullias, dont nous faisons partie, et qui a pris la compétence de l'urbanisme)

AUTORISE le maire à signer cette convention avec l'Etat ainsi que tous documents s'y rattachant.

SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu de la Préfecture concernant la mise en place d'un système d'alerte pour les populations sur un bâtiment communal. L'installation de ce matériel pourra être effective dans le courant du 1^{er} semestre 2013.

D'autre part, il est demandé les coordonnées d'une personne qui pourra participer à la visite du site choisi et répondre aux questions éventuelles de la société qui sera chargée de cette mise en place. Le Conseil désigne M. DEROUET André

M. FOURNIER précise qu'un courrier à été transmis à la Préfecture pour signaler qu'il existait une sirène implantée à l'église, et demandant si cela pouvait convenir.

Nous attendons la réponse.

LOTIR CENTRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de LOTIR CENTRE demandant la reprise des espaces communs du Lotissement des Jardins de Mont.

La Commission des travaux se rendra sur place afin de vérifier l'état actuel de ces espaces avant de prendre une décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subvention :

- CFA de Blois : 1 élève de la commune scolarisé. Accord pour 50 €
- MFR de GIEN : 3 élèves de la commune scolarisés. Accord pour 50 € par élève
- CERCIL à ORLEANS : 50 € pour le geste devoir de mémoire

Les crédits seront prévus au budget primitif 2013, article 6574

CIMETIERE- CAVURNE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour les cavurnes :

⇒ 60 € pour la concession cinquantenaire (renouvelable) de 1m x 1m + 280 € pour le cavurne,

Il approuve le règlement du cimetière qui sera entériné par un arrêté municipal.

TRAVAUX

M. FOURNIER signale qu'il serait judicieux de prévoir, lors de prochains travaux de voirie, de l'enrobé devant l'entrée de la cantine, pour éviter le problème du gravillon rentré dans la cuisine avec les allées et venues des personnes.

COLIS DE NOEL

Les colis arriveront dans la semaine du 15 Décembre. La secrétaire les préparera (étiquettes à apposer et classement par rues) et préviendra les conseillers dès que ce sera prêt pour la distribution

ECOLE

Un devis estimatif a été demandé à l'architecte concernant un ensemble d'accueil périscolaire et scolaire. L'estimation se chiffre à 640 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ **Mme CORNET** : demande s'il est possible de prévoir la pose de distributeurs de pochettes pour ramasser les excréments des chiens. Des pochettes ont été achetées. Les distributeurs coûtent très cher.
Il sera fait des affichettes signalant que les pochettes sont disponibles en mairie.
Elle demande s'il est possible de mettre des panneaux sur les pelouses municipales afin de signaler que celles-ci sont interdites aux scooters ou autres engins motorisés
Elle signale qu'un lampadaire (angle rue des Genêts et Impasse du Caillou) ne fonctionne plus.
Elle demande également où en est le projet de changement des ampoules de l'éclairage public. Monsieur le Maire, précise qu'on ne pourra pas bénéficier d'aide de l'ADEME (subventions épuisées). Voir pour lancer un appel d'offres auprès de 3 entreprises avec IDELUM qui a effectué l'audit.
- ⇒ **Mmes CORNET et POMMIER** demandent des précisions quant à la décoration du village pour les fêtes.
L'installation des décors se fera le dimanche 16 Décembre à 9 Heures.
- ⇒ **M. MENEAU** signale que les travaux du Syndicat des Eaux avec l'entreprise TPL ont commencé et que la SCREG doit appeler pour une réunion de fin de chantier pour les travaux de voirie effectués.
- ⇒ **M ALLAIRE** signale que les cabanes des gaulois qui sont abîmées vont être démontées et reconstruites.
- ⇒ **M. PETIT** signale que des branches sont à couper sur la route de Sigloy, près de la grange, car elles débordent sur la rue. De la même façon, il faudrait prévenir M. DA ROCHA de couper les branches qui dépassent de son mur et débordent également sur la rue.
- ⇒ **M. POMMIER** s'étonne et déplore le peu de participation des enfants des écoles aux cérémonies commémoratives, alors que dans les communes voisines, on peut constater la présence des enseignants et de leurs élèves.
M. FOURNIER précise qu'un courrier sera adressé à l'école afin de leur rappeler que le devoir de mémoire existe et qu'il est prévu par l'Education Nationale et qu'il serait bon que les enfants (CM1/CM2 en particulier) puissent être présents lors de ces commémoration, en participant activement (chanter la marseillaise, lire un texte, ...)
Il signale que l'enquête du SICTOM est terminée (à priori tous les habitants n'ont pas été contactés) et que les poubelles devraient être distribuées dans la quinzaine à venir.
- ⇒ **M. DEROUET** signale que du sable est à disposition des habitants de la Commune, au local technique. Pour en bénéficier, contacter les employés municipaux ou lui-même.
Précise que des décorations (guirlandes) ont été achetées
Informe le Conseil et les habitants que le PPRI (Plan de Prévention pour le Risque Inondation) est à disposition des personnes intéressées au secrétariat de Mairie
Signale qu'une demande a été faite pour un panneau « cédez le passage » au niveau rue de Mont/rue du Gué de Mont. Le conseil précise qu'il s'agit d'une priorité à droite et qu'il n'y a pas lieu de mettre un panneau.
- ⇒ **M. LUCAS** signale qu'une réunion pour le CEL a eu lieu le 30 Octobre, et que le dossier a été délégué à l'Association des Zygomatic's.
Donne le compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole : 178 élèves sont scolarisés ; manifestations prévues : 4/12 spectacle de Noël de la Commune pour les enfants, 14/12 marché de Noël de l'école, 20/12 fête de Noël de l'école (en interne), 26/01/2013 Loto de l'école et 29/06 Fête de l'Ecole.
Le carnaval est en suspens, certaines enseignantes ne souhaitant pas organiser cette manifestation.
A voir, pour le problème du grillage côté rue de Sologne à changer si possible. La bibliothèque est prête à être installée, les enseignantes doivent trier les livres et les mettre en place.

⇒ **Mme BORNE** donne le compte rendu de la réunion du Collège de Tigy. Le syndicat est dissous et il se pose le problème de la reprise des salariés. En négociation, la commune d'OUVROUER LES CHAMPS pourrait reprendre la secrétaire.

En ce qui concerne Mme MIMAULT, elle resterait au collège jusqu'à son départ en retraite (dans 2 ans environ) et son salaire pourrait être réparti sur l'ensemble des communes, en fonction du nombre d'élèves. Il pourrait y avoir une prise en charge par la Mairie de Tigy qui délèguerait Mme MIMAULT auprès du Collège. Le coût serait de l'ordre de 3 500 €. Le Conseil émet un avis favorable à cette solution

⇒ **M. NIZON** (public) signale que la nouvelle association du Tennis a reçu tous les documents officiels concernant sa création.

Le maire

Le secrétaire

Les conseillers